



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2017

Mardi 28 mars 2017

13H00 à 18H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 2 : composition, au choix du candidat, portant sur l'une des matières suivantes : droit public ou éducation et formation, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : cinq heures ; coefficient 3).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujet :

1. Droit public :

« Le principe d'égalité en droit public »

2. Education et formation :

« La formation à l'épreuve du numérique »

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie